

## COMMUNE DE VERNIER

### QUESTION ECRITE

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

### **Incendies à Vernier-Village**

Messieurs les Conseillers administratifs,

- 1) Qui va financer la reconstruction de l'Ecole des Ranches ? Quel budget ? Quel montant ?
- 2) Qui va financer la location des containers prêtés par la Tour-de-Peilz ? Quel montant ? Quel budget ?
- 3) Combien de temps les enfants seront scolarisés dans ces containers ?
- 4) L'école est-elle assurée contre les incendies ? Qui prend en charge les réparations en cas de défaut technique ? en cas d'incendie volontaire provoqué par un incendiaire majeur ? provoqué par un incendiaire mineur ?
- 5) Est-ce que les correspondants de nuit sont passés sur la zone de l'école des Ranches dans la soirée du mardi 4 juillet ? inspectent-ils généralement dans leur tournée le préau des écoles ? Merci de nous remettre tous leurs rapports et constats du mardi 4 juillet.
- 6) Qui va financer la reconstruction de l'abri à vélo/local à poubelle qui a pris feu le 30 juillet ?
- 7) Est-ce que les correspondants de nuit sont passés sur la zone de l'abri à vélo/local de poubelles dans la soirée du 30 juillet ?  
Merci de nous remettre tous leur rapport et constats datant du 30 juillet sur cette zone.
- 8) Combien d'arbres ont été touchés et abîmés par l'incendie du 30 juillet ? Des arbres devront-ils être abattus ?
- 9) La Mairie dispose-t-elle d'un dispositif spécial anti-incendie ?

Bien cdlt,

Nicolas Aubert, Indépendant

Vernier, le 28 août 2023